



RÈGLEMENT CONCOURS SESAME 2021

1.	DISPOSITIONS GENERALES	2
2.	LES ECOLES OU PROGRAMMES.....	2
3.	CONDITIONS D'ADMISSION.....	3
4.	CONDITIONS FINANCIERES.....	4
5.	PROCEDURE D'INSCRIPTION.....	5
5.1.	CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES ECRITES.....	5
5.2.	TEMPS SUPPLEMENTAIRE ET AMENAGEMENT DES EPREUVES.....	5
6.	REGLEMENT DES EPREUVES DU CONCOURS	6
6.1.	LES EPREUVES DU CONCOURS	6
6.2.	EPREUVES ECRITES	6
6.3.	NOTE DE DOSSIER.....	8
6.4.	COEFFICIENTS DES EPREUVES ECRITES ET NOTE DE DOSSIER.....	8
6.5.	REGLEMENT DES EPREUVES ECRITES.....	9
6.5.1.	PREREQUIS TECHNIQUES.....	9
6.5.2.	PRESENCE – PONCTUALITE	9
6.5.3.	FORMALITES.....	9
6.5.4.	PAUSES PENDANT LES EPREUVES.....	9
6.5.5.	REMONTEE DES REPONSES	9
6.5.6.	DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS.....	10
6.5.7.	RECLAMATION.....	10
6.6.	REGLEMENT DES EPREUVES ORALES.....	10
6.7.	COEFFICIENTS DES EPREUVES ORALES	11
6.8.	ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT	11
7.	CAS DE FORCE MAJEURE	12
8.	INTEGRATION.....	12
9.	PHASE COMPLEMENTAIRE SUR PARCOUSUP.....	13
10.	POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	13
11.	COPYRIGHT	13

I. DISPOSITIONS GENERALES

Le Concours SESAME est une banque d'épreuves communes à 17 programmes de 14 écoles de commerce et de management international, délivrant toutes un diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à Bac+4 ou Bac+5. Les programmes proposés sont fortement orientés autour du développement international des entreprises et du management multiculturel.

2. LES ECOLES OU PROGRAMMES

Diplômes visés Bac+4 (niveau 6 et/ou grade de Licence)

- BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis – Lille)
- BBA International – Excelia Business School (La Rochelle – Paris-Arcueil)
- CESEM – NEOMA Business School (Reims – Paris)
- ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy – Singapour – Rabat)
- Global BBA – emlyon business school (Saint-Etienne – Paris – Casablanca)
- Global BBA – NEOMA Business School (Rouen – Reims – Paris)
- International BBA – KEDGE Business School (Marseille)
- International BBA – South Champagne Business School (Troyes)

Diplômes visés Bac+5 (niveau 7 et/ou grade de Master)

- EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux)
- Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)
- Programme Grande École – EDC Paris Business School (Courbevoie)
- Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)
- Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris La Défense)
- Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris – Lyon)
- Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)
- Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)
- TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)

Chaque année, les établissements membres de SESAME communiquent au ministère le nombre de places offertes par leurs programmes dans SESAME. Le ministère fait ensuite connaître aux candidats par publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- la liste des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (formations de commerce et de gestion) ;
- la liste des diplômes de ces établissements conférant à leurs titulaires le grade de Master ;
- le nombre de places offertes dans les différentes voies d'admission concours.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

Le Concours SESAME est ouvert aux candidats souhaitant intégrer une première année pour les titulaires du baccalauréat français (ou équivalent international). Les titulaires du baccalauréat français uniquement ne peuvent être recrutés dans les programmes ouverts au Concours SESAME par une autre voie d'admission, à l'exception d'une admission en rentrée décalée¹.

Les titulaires d'un équivalent international qui s'inscrivent au Concours SESAME ne peuvent bénéficier d'une autre voie d'admission.

L'admission définitive ne peut être prononcée qu'après l'obtention du baccalauréat. En cas d'échec au baccalauréat, le candidat perd le bénéfice de son admission.

Les candidats ne peuvent s'inscrire, au cours d'une même année civile, qu'à une seule des voies d'admission proposées par chaque établissement/programme.

Au moment de l'inscription au concours, le candidat est seul responsable des informations fournies.

L'autorisation de participer plus d'une fois aux épreuves au concours d'entrée en 1^{ère} année varie selon les écoles ou programmes :

- Aucune limitation :
 - BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis – Lille)
 - BBA International – Excelia Business School (La Rochelle – Paris-Arcueil)
 - Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)
 - Programme Grande École – EDC Paris Business School (Courbevoie)
 - Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)
 - Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)
- 2 présentations maximum :
 - CESEM – NEOMA Business School (Reims – Paris)
 - ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy – Singapour – Rabat)
 - Global BBA – emlyon business school (Saint-Etienne – Paris – Casablanca)
 - Global BBA – NEOMA Business School (Rouen – Reims – Paris)
 - Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris – Lyon)
 - Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)
 - TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)
- 3 présentations maximum :
 - International BBA – KEDGE Business School (Marseille)
 - International BBA – South Champagne Business School (Troyes)
 - EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux)
 - Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris La Défense)

Il n'y a pas de limite d'âge pour présenter le Concours SESAME.

Les candidats peuvent s'inscrire sans condition de nationalité.

¹ L'admission en rentrée décalée d'une année n dans une école n'est pas ouverte aux candidats ayant présenté le Concours SESAME durant l'année n-1 pour cette école.

4. CONDITIONS FINANCIERES

Il est possible de candidater à plusieurs écoles, programmes ou tracks/campus. Les droits d'inscription au Concours SESAME s'élèvent à 150 € + 30 € par programme (sans restriction de track/campus dans le programme). Ils sont à régler dès l'inscription par carte bancaire sur l'espace réservé mySESAME du candidat après inscription et choix du vœu SESAME effectués sur la plateforme nationale Parcoursup. Le paiement des droits d'inscription doit être effectué au plus tard 72 heures avant le jour des épreuves.

Pour les candidats ayant réglé les frais d'inscription à prepaSESAME, ce montant est automatiquement déduit du règlement des droits d'inscription au Concours SESAME.

En cas de désistement reçu par SESAME (par e-mail ou courrier LRAR) avant la date limite de validation des vœux dans Parcoursup, le remboursement des droits d'inscription au Concours SESAME est effectué dans les 30 jours qui suivent la date de clôture de validation des vœux, sous réserve que le candidat n'ait pas participé aux épreuves écrites.

En cas de désistement reçu hors délai, la totalité du montant des droits d'inscription reste acquise à SESAME sauf cas de force majeure et en cas de motif légitime et impérieux, justificatifs à l'appui (ex : certificat médical) fournis au plus tard une semaine après la date des épreuves écrites – cachet de la poste faisant foi.

Une retenue de 50 € est systématiquement appliquée pour tout remboursement au titre des frais de gestion de dossier.

Le remboursement est fait par virement ; le candidat doit fournir à SESAME le RIB du compte à créditer.

Les candidats boursiers de l'année scolaire ou universitaire en cours bénéficient d'une réduction de 50 % sur les droits d'inscription au Concours SESAME suivi d'un remboursement intégral en cas d'intégration. Dans ce cas, le candidat doit l'indiquer lors de son inscription, puis faire parvenir à SESAME au plus tard à la date de clôture des inscriptions par email (info@concours-sesame.net) :

- pour les candidats élèves de classe terminale (bourse nationale de second degré) : notification d'attribution, reconduction ou octroi pour l'année scolaire du passage du concours ou attestation d'attribution datant de moins de 3 mois délivrée par le lycée ou le Rectorat ;
- pour les candidats de l'enseignement supérieur : attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire du passage du concours délivrée par le Crous (dossier social étudiant actualisé).

Les attestations de bourse provisoires ou conditionnelles ne sont pas acceptées. La présentation a posteriori d'un justificatif de bourse pour l'année en cours n'ouvre droit à aucun remboursement.

Est automatiquement considéré comme démissionnaire et n'est pas autorisé à passer les épreuves :

- le candidat n'ayant pas réglé l'intégralité des droits d'inscription ;
- le candidat s'étant déclaré comme boursier et n'ayant pas fourni son avis définitif de bourse au plus tard 7 jours après la date de clôture des inscriptions soit le 18 mars 2021 ;
- le candidat dont le justificatif de bourse n'a pas été validé et n'ayant pas procédé dans les délais au règlement des droits d'inscription exigibles pour les candidats non-boursiers.

5. PROCEDURE D'INSCRIPTION

5.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES ECRITES

Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription sur Parcoursup engagent sa responsabilité. Les informations d'état civil fournies doivent être strictement identiques aux informations figurant sur la pièce d'identité présentée le jour de l'examen. En cas de fausse déclaration le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Concours SESAME, la non restitution des droits d'inscription et la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Le candidat est seul responsable de s'assurer qu'il répond aux conditions d'admission décrites ci-dessus.

L'inscription au Concours SESAME s'effectue exclusivement sur la plateforme Parcoursup. Le paiement des droits d'inscription se fait exclusivement depuis l'espace réservé mySESAME du candidat accessible depuis le site Internet du Concours SESAME : www.concours-sesame.net.

Pour s'identifier, le candidat se connecte sur son espace réservé mySESAME en ligne en fournissant une adresse e-mail valide, son numéro d'inscription Parcoursup et sa date de naissance lui permettant de créer son mot de passe. Ces données lui permettront de se connecter à son espace réservé mySESAME durant toute la durée du processus du concours. Il est de sa responsabilité de conserver ces identifiants secrets durant toute la durée du Concours SESAME.

L'inscription définitive au Concours SESAME est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription au plus tard 72 heures avant le jour des épreuves. Les inscriptions hors délais ne seront pas validées. Toute modification de coordonnées doit obligatoirement être communiquée au Concours SESAME par mail à info@concours-sesame.net. Le candidat doit également consulter régulièrement sa boîte mail et son espace réservé mySESAME pour se tenir informé du déroulement du concours. Internet et le mail constituent les moyens utilisés par le Concours SESAME pour informer le candidat, notamment en cas d'urgence.

Un justificatif d'inscription est disponible sur l'espace réservé mySESAME du candidat une fois les droits d'inscription payés. Ce document doit être déposé sur Parcoursup pour pouvoir confirmer son vœu SESAME. Le dépôt de tout autre pièce sur Parcoursup pour justifier de son inscription est assimilé à une fraude et sanctionné comme tel.

5.2. TEMPS SUPPLEMENTAIRE ET AMENAGEMENT DES EPREUVES

Le candidat doit indiquer son éligibilité à un temps supplémentaire ou à un aménagement des épreuves lors de son inscription sur Parcoursup.

La demande est recevable jusqu'à la date de fermeture de formulation des vœux sur Parcoursup (le 11 mars 2021). Conformément aux dispositions réglementaires (Circulaire n° 2015-127 du 3-8-2015 du MENESR), le candidat doit faire parvenir au Concours SESAME l'avis médical en cours de validité délivré par la MDPH ou la CDAPH de son académie au plus tard un mois avant la première épreuve, obligatoirement par email (amenagements@concours-sesame.net).

6. REGLEMENT DES EPREUVES DU CONCOURS

6.1. LES EPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites sont communes à toutes les écoles, programmes et tracks/campus. Les notes seront utilisées pour calculer le résultat pour chacune des candidatures, en fonction des coefficients appliqués (cf. § 6.4 et 6.7).

Pour chacune des candidatures, l'invitation à passer les épreuves orales est déterminée par un total de points, une moyenne et un classement.

Afin d'éviter la rupture d'égalité de traitement des candidats, SESAME se réserve le droit de modifier les modalités de passage et de calcul des résultats écrits et/ou oraux en cas de force majeure (guerre, mouvement populaire, émeutes, attentat, épidémie, ...).

6.2. EPREUVES ECRITES

Ces épreuves sont communes aux écoles adhérant à la banque d'épreuves SESAME et se déroulent simultanément en France et à l'étranger au format digitalisé avec une surveillance via webcam et micro, dans le respect de la vie privée du candidat. Les écoles du Concours SESAME peuvent accueillir des candidats le jour des épreuves si nécessaire en cas d'empêchement technique ou d'aménagement spécifique (le candidat doit avoir contacté SESAME à info@concours-sesame.net au plus tard 72 heures avant la première épreuve).

Les écoles appliquent chacune leurs coefficients spécifiques aux épreuves.

Le Concours SESAME comporte plusieurs types d'épreuves écrites que doivent passer tous les candidats :

- Langues (2x1 heure)

Les deux langues qui constituent les épreuves sont celles choisies par le candidat lors de son inscription². Les langues proposées au Concours SESAME sont : anglais (obligatoire en LVA ou LVB), allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, portugais et russe. Pour chaque langue, l'épreuve est constituée de 40 questions balayant les connaissances supposées acquises pour un niveau B1/B2 :

- orthographe, vocabulaire, « faux-amis », grammaire et conjugaison ;
- compréhension ;
- notions culturelles (les thèmes abordés en terminale sont: Identités et échanges, Espace privé et espace public, Art et pouvoir, Citoyenneté et mondes virtuels, Fictions et réalités, Innovations scientifiques et responsabilité, Diversité et inclusion, Territoire et mémoire) ;
- illustration (image, petite annonce, etc.) ;
- traduction, interprétation ou prononciation ;
- numérique simple (nombres, distances, horaires, etc.).

Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte. Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

² Lors de son inscription, le candidat doit s'assurer que les langues qu'il a choisies sont proposées sur chacune de ses candidatures. En cas d'incompatibilité, les candidatures concernées seront ignorées.

- Raisonement & compétences (1 heure)

Cette épreuve est composée de 3 types d'exercices, sous forme de QCM de 15 questions chacun, réparties par groupe de 5 exercices de façon aléatoire.

Chaque type d'exercice porte sur les différents aspects du raisonnement logique général (spatial, temporel), d'aptitudes numériques (mathématiques) et d'aptitudes verbales (français).

Pour chaque exercice, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte. Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

- Analyse documentaire (2 heures)

Le candidat dispose d'un ensemble de documents portant sur une problématique commune et doit répondre, sous forme de QCM de 20 questions, à des questions de repérage, d'analyse et de synthèse. Pour chaque question, de 4 à 6 réponses sont proposées.

Pour les questions de repérage et de synthèse, une seule réponse est correcte. Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

Pour chaque question d'analyse, plusieurs réponses sont attendues. Le barème de correction utilisé est le suivant : uniquement les bonnes propositions sélectionnées = totalité des points de la question ; au moins la moitié des bonnes propositions sélectionnées et aucune mauvaise proposition sélectionnée = la moitié des points de la question ; au moins une mauvaise proposition sélectionnée ou absence de réponse = 0 point.

- Enjeux contemporains (1 heure)

Cette épreuve teste les connaissances du candidat sur les événements qui se sont déroulés sur les 18 derniers mois précédant l'épreuve.

40 questions balayant les points suivants :

- Relations internationales (France, Europe et monde)
- Politique française et internationale
- Environnement / écologie / changement climatique
- Sujets de société
- Enjeux liés au devenir de la société (technologie, santé, etc.)
- Enjeux économiques

Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte. Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

6.3. NOTE DE DOSSIER

Une note de dossier complète les épreuves écrites. Elle est calculée à partir des notes anticipées du baccalauréat de français, du contrôle continu, des épreuves communes et des spécialités, notes de première (3 trimestres) et notes de terminale (2 premiers trimestres), et éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...) sur Parcoursup.

Le candidat doit s'assurer que son dossier académique sur Parcoursup est complet. Tout dossier incomplet sera sanctionné par la note zéro.

6.4. COEFFICIENTS DES EPREUVES ECRITES ET NOTE DE DOSSIER

	LVA	LVB	Logique générale	Aptitudes numériques	Aptitudes verbales	Analyse documentaire	Enjeux contemporains	Dossier
Bac+4								
BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis - Lille)	4	2	4	2	2	4	4	6
BBA International – Excecia Business School (La Rochelle - Paris)	5	2	2	2	2	6	3	1
CESEM – NEOMA Business School (Reims - Paris)	12	3	2	2	2	2	2	8*
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy – Singapour - Rabat)	2	2	3	5	3	4	2	10
Global BBA – emlyon business school (Saint- Etienne – Paris – Casablanca)	2	2	4	4	4	5	4	4*
Global BBA – NEOMA Business School (Rouen – Reims – Paris)	8**	2*	2	2	2	4	2	5*
International BBA – KEDGE Business School (Marseille)	4	4	3	3	2	4	4	6*
International BBA – South Champagne Business School (Troyes)	4	2	2	2	2	4	2	5*
Bac+5								
EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux)	4	4	3	3	2	4	4	6*
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)	3	2*	4	3	3	4	3	3*
Programme Grande École – EDC Paris Business School (Courbevoie)	5	3*	3	3	2	4	3	7*
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris La Défense)	5	2	3	2	2	4	2	5*
Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)	5	2	2	2	2	5	2	3*
Programme Grande École - ESCP International Business School (Paris – Lyon)	9	4	1	1	2	4	4	4*
Programme Grande École - Sciences Politiques Internationales - ESCP (Paris – Lyon)	8	3	1	1	2	5	5	4*
Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)	8	4	5	1	1	4	3	5*
Programme Grande École – MIT – IPAG Business School (Nice)	8	4*	7	2	2	4	3	5*
Programme Grande École - American track – IPAG Business School (Paris – Nice)	10	4*	5	1	1	4	3	5*
Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)	4	2	2	2	2	4	4	10*
TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)	4	1*	2	1	1	4	4	1*

Cas particuliers :

* : Note bonus (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte).

** : Note éliminatoire si inférieure ou égale à 06/20 en LVA pour le Global BBA – NEOMA Business School (Rouen – Reims – Paris)

6.5. REGLEMENT DES EPREUVES ECRITES

6.5.1. PREREQUIS TECHNIQUES

Le candidat devra s'assurer au plus tard 72 heures avant la première épreuve du Concours d'avoir :

- Le matériel opérationnel :
 - *Ordinateur de type PC (Windows versions Windows 7 et supérieur) ou Mac (versions Mac OS X 10.11 et supérieur)*
 - *Mémoire RAM minimum de 2GB*
 - *Webcam*
 - *Microphone*
 - *Connexion internet*
- Installé l'application d'épreuves à distance selon les consignes fournies sur la convocation.
- Procédé à un test afin de se familiariser avec l'interface et de vérifier que le matériel informatique fonctionne correctement.

6.5.2. PRESENCE – PONCTUALITE

Les heures de convocation sont prévues pour permettre au candidat de se mettre en place avant le début des épreuves. Ces heures sont impératives. L'absence à au moins une épreuve se traduit par l'élimination du candidat. Un candidat absent ou exclu d'une épreuve n'a pas le droit de se présenter une nouvelle fois à cette épreuve au cas où elle devrait être recommencée.

Les épreuves digitalisées se déroulent en simultanément, où que le candidat soit dans le monde (heure de Paris).

Le Concours SESAME ne saurait être tenu pour responsable si le candidat victime d'un dysfonctionnement de son ordinateur personnel ne peut pas poursuivre sa composition jusqu'à la fin des épreuves écrites. Toutefois, dans une telle situation, le Concours SESAME s'efforcera dans la limite de ses moyens de trouver une solution alternative d'évaluation.

L'absence du candidat à l'une des épreuves écrites, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination au Concours. Tout candidat se présentant après le début des épreuves informatisées se verra éliminé du Concours.

6.5.3. FORMALITES

Le jour de l'épreuve, le candidat devra être installé dans une pièce isolée, muni d'un unique ordinateur personnel disposant d'une connexion internet, sur un espace de travail dégagé de tout document à l'exception d'une pièce d'identité, de feuilles de brouillon et de matériel d'écriture. Tout autre matériel est interdit (calculatrice, dictionnaire, téléphone portable, deuxième écran, etc.).

Au début de chaque épreuve le candidat doit être connecté à internet pour justifier de son identité en présentant les documents indiqués sur la convocation et doit effectuer une captation à 360° de son environnement de travail.

6.5.4. PAUSES PENDANT LES EPREUVES

Il n'est pas possible de faire de pause pendant une épreuve, quelle que soit sa durée.

6.5.5. REMONTEE DES REPONSES

A l'issue de chaque épreuve, le candidat doit s'assurer d'être connecté à internet pour la synchronisation de son ordinateur avec les serveurs dédiés aux épreuves écrites du Concours SESAME. Toutes les données doivent être remontées dans les 24 heures qui suivent la fin de la dernière épreuve.

6.5.6. DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS

Durant le déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer avec qui que ce soit, quelle qu'en soit la raison. Il doit garder constamment une attitude correcte et ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le déroulement de l'épreuve. Tout manquement à ces instructions fera l'objet d'un procès-verbal signé par SESAME et les télé-surveillants.

Afin de maîtriser les risques de fraude, la tenue vestimentaire du candidat doit permettre de voir l'intégralité de son visage. Le candidat qui se présenterait avec une tenue ne permettant pas de contrôler son identité et de vérifier qu'il ne dissimule pas d'écouteurs sera éliminé.

Une fois l'épreuve lancée, le candidat n'est pas autorisé à accéder à des ressources externes à l'épreuve (ressources personnelles à disposition sur l'ordinateur, navigation internet externe, etc.). Les sorties ou tentatives de sorties de l'épreuve sont tracées par l'application, et peuvent donner lieu à l'application d'une sanction.

De façon plus générale, le non-respect du règlement, la fraude, et la tentative de fraude sont passibles de sanctions. Un candidat pris en flagrant délit de fraude, ou suspecté de fraude, fera l'objet d'un procès-verbal.

L'instruction du cas sera conduite par le jury des épreuves écrites. Les sanctions applicables sont :

- Le retrait de points à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'enregistrement de la note zéro à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'exclusion du Concours SESAME pendant 5 ans,
- L'exclusion définitive du Concours,
- Le signalement de la fraude aux services Examens et Concours du Ministère.

6.5.7. RECLAMATION

Demande de vérification : toute demande de vérification des notes fait l'objet d'une vérification technique (calcul du total des notes obtenues aux différentes parties de l'épreuve et exactitude du report de la note).

Contestation de décision : pour contester une décision du jury d'une école, le candidat doit adresser sa requête au Président du jury de l'école concernée. Les jurys sont souverains et les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de reports de notes. Les demandes de révision de notes ne sont pas admises.

6.6. REGLEMENT DES EPREUVES ORALES

A l'issue des épreuves écrites, les candidats sont appelés, ou non, à passer des épreuves orales.

Selon la situation sanitaire et les consignes gouvernementales, ces épreuves se déroulent soit à distance, soit en présentiel dans les campus des écoles.

À l'exception de la prise de rendez-vous, centralisée par SESAME sur l'espace personnel mySESAME du candidat, les épreuves orales sont organisées séparément par chacune des écoles.

Les épreuves à passer, leurs durées, leurs modalités et leurs coefficients sont différents d'une école à l'autre. Le candidat doit se renseigner auprès de chaque école sur les spécificités des épreuves et sur les caractéristiques de leur cursus.

Ces épreuves se composent d'un entretien individuel et/ou collectif (présentation, motivation, réflexion sur un sujet, etc.) et éventuellement d'une ou de deux épreuves de langues.

L'absence ou la non présentation du candidat aux épreuves orales, à l'entretien individuel, à l'épreuve de groupe ou aux épreuves de langue, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination de cette école. Les candidats doivent se présenter devant le jury dans une tenue correcte, rendant notamment visible l'intégralité de leur visage.

Les téléphones portables, montres connectées, ou tout autre moyen de communication, doivent être éteints pendant toute la durée des épreuves et dans l'enceinte du centre de convocation. Il est formellement interdit d'enregistrer les épreuves.

Ces épreuves sont organisées par les écoles membre de SESAME selon le calendrier publié chaque année au moment de la convocation aux épreuves orales sur l'espace réservé mySESAME du candidat.

6.7. COEFFICIENTS DES EPREUVES ORALES

	Entretien individuel	Créativité en groupe	LVA	LVB
Ba c+4				
BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis - Lille)	12		4* - **	
BBA International – Excecia Business School (La Rochelle - Paris)	12		5	
CESEM – NEOMA Business School (Reims - Paris)	6		6	3
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy – Singapour - Rabat)	7***		2**	
Global BBA – emlyon business school (Saint-Etienne – Paris – Casablanca)	10		5** - ***	
Global BBA – NEOMA Business School (Rouen – Reims – Paris)	12		8**	
International BBA – KEDGE Business School (Marseille)	10		6	
International BBA – South Champagne Business School (Troyes)	18		4	
Ba c+5				
EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux)	8		8	
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)	20			
Programme Grande École – EDC Paris Business School (Courbevoie)	20***			
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris La Défense)	15		5**	
Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)	15		5	
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris – Lyon)	15			
Programme Grande École - Sciences Politiques Internationales - ESCE (Paris – Lyon)	15			
Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)	8		6**	
Programme Grande École - MIT – IPAG Business School (Nice)	8		6**	
Programme Grande École - American track – IPAG Business School (Paris – Nice)	8		8**	
Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)	16	4		
TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)	10	10	4**	

Cas particuliers :

* Note bonus (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte).

** Anglais uniquement

*** Note éliminatoire si inférieure ou égale à :

- 04/20 - ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy – Singapour - Rabat)
- 14/20 - Global BBA – emlyon business school (Saint-Etienne – Paris – Casablanca), parcours anglophone
- 05/20 - Programme Grande École – EDC Paris Business School (Courbevoie)

6.8. ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT

À l'issue des oraux, SESAME effectue un classement combinant les notes des épreuves en appliquant les coefficients propres à chaque programme.

Les résultats d'admission sont publiés sur Parcoursup et le détail des notes est publié sur l'espace personnel mySESAME du candidat.

7. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (annulation des épreuves écrites et orales), les modalités de sélection des candidats au Concours SESAME peuvent changer. L'admission se fait en deux temps :

1- L'évaluation du dossier du candidat par SESAME :

- Pour les élèves de terminale : notes anticipées du baccalauréat de français, du contrôle continu, des épreuves communes et des spécialités, notes de première (3 trimestres) et notes de terminale (2 premiers trimestres), et éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...)
- Pour les bacheliers en réorientation : notes du baccalauréat, notes anticipées du baccalauréat de français, mention éventuelle

2- L'évaluation des candidats par chacune des formations SESAME :

Examen par des jurys d'admission à partir de pondérations de notes propres à chaque formation et à partir des éléments qualitatifs de la fiche Avenir (les appréciations saisies des professeurs, du professeur principal et du chef d'établissement).

À l'issue de ce deuxième examen du dossier, SESAME effectue un classement combinant les notes des deux évaluations coefficientées sur 40.

	Première Evaluation	Seconde Evaluation
Bac+4		
BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis - Lille)	28	12
BBA International – Excelia Business School (La Rochelle - Paris)	23	17
CESEM – NEOMA Business School (Reims - Paris)	25	15
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy – Singapour - Rabat)	31	9
Global BBA – emlyon business school (Saint-Etienne – Paris – Casablanca)	25	15
Global BBA – NEOMA Business School (Rouen – Reims – Paris)	20	20
International BBA – KEDGE Business School (Marseille)	24	16
International BBA – South Champagne Business School (Troyes)	18	22
Bac+5		
EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux)	24	16
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)	20	20
Programme Grande École – EDC Paris Business School (Courbevoie)	20	20
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris La Défense)	20	20
Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)	20	20
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris – Lyon)	25	15
Programme Grande Ecole - Sciences Politiques Internationales - ESCE (Paris – Lyon)	25	15
Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)	26	14
Programme Grande École - MIT – IPAG Business School (Nice)	26	14
Programme Grande École - American Track – IPAG Business School (Paris – Nice)	24	16
Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)	20	20
TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)	16	24

Les résultats d'admission seront publiés sur Parcoursup.

8. INTEGRATION

A l'issue du concours, le candidat se conforme à la procédure Parcoursup pour ses choix d'intégration.

9. PHASE COMPLEMENTAIRE SUR PARCOUSUP

Dans le cadre de la procédure Parcoursup, la phase complémentaire permet à des candidats, entre la mi-juin et la mi-septembre, de formuler de nouveaux vœux et d'accepter des propositions dans des formations qui auraient encore des places disponibles. Cette phase s'adresse en priorité à des candidats qui n'auraient pas reçu de proposition en phase principale. Le candidat ne peut formuler un vœu pour lequel il aurait déjà candidaté en phase principale.

Le nombre de vœux en phase complémentaire est limité (1 vœu en phase complémentaire = 1 sous-vœu de la phase principale).

L'étude de la candidature se fait directement par l'école et consiste en l'examen du dossier académique du candidat à partir des informations disponibles sur Parcoursup et, le cas échéant, d'épreuves orales.

10. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

SESAME est attaché au respect et à la protection des données personnelles. SESAME s'engage à définir et appliquer les mesures adéquates afin de garantir la sécurité du traitement des données personnelles des candidats.

La saisie des données personnelles renseignées sur le formulaire d'inscription au Concours SESAME est obligatoire. Ces données personnelles sont nécessaires aux traitements de gestion des inscriptions et de suivi des candidatures. Elles sont conservées durant la durée du concours, puis pendant 5 ans.

Les données personnelles de surveillance en ligne (vidéo, photos, audio) sont conservées 2 mois à l'issue des épreuves écrites.

Les données personnelles issues des épreuves orales à distance (vidéo, photos, audio) sont conservées 4 mois à l'issue des épreuves orales.

Conformément au RGPD et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, effacement, limitation ou opposition au traitement de leurs données personnelles.

Pour plus de détails : <https://mysesame.concours-sesame.net>, rubrique « politique de confidentialité ».

11. COPYRIGHT

Les textes, illustrations et tous les éléments composant ce document et les sujets du Concours SESAME sont la propriété exclusive de l'association SESAME Banque d'Epreuves. Ils sont protégés par le droit d'auteur, et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, représentation, communication, exploitation, diffusion, adaptation ou copie, par quelque procédé et sous quelque forme que ce soit, même partielle, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de l'association SESAME Banque d'Epreuves, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La violation de ces dispositions expose le contrevenant et toutes personnes responsables à des actions judiciaires en contrefaçon ; sanctionnées civilement et pénalement.